

**Session ordinaire du
3 mai 2010**

Session ordinaire du Conseil municipal tenue aux lieu et heure habituels à laquelle sont présents monsieur le maire Francis St-Pierre, mesdames les conseillères Claire Lepage et Carole N. Côté, messieurs les conseillers Éric Poirier, Roland Pelletier, André Lévesque et Francis Rodrigue.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Francis St-Pierre.

Monsieur le maire déclare la session ouverte

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Claire Lepage, appuyé de monsieur Éric Poirier, que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2010-05-64 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 3 MARS ET 6 AVRIL 2010

Attendu que les photocopies des procès-verbaux des 3 mars et 6 avril 2010 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par madame Carole N. Côté, appuyé de monsieur André Lévesque, que le secrétaire-trésorier soit dispensé d'en donner lecture et que les procès-verbaux soient adoptés dans leur forme et teneur.

RÉS. 2010-05-65 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AVRIL 2010

Il est proposé par monsieur Roland Pelletier, appuyé de monsieur Éric Poirier, que les comptes à payer du mois d'avril 2010, au montant de 52 664,99 \$ \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Comptes à payer, année 2010 ».

Je, Alain Lapierre, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

Alain Lapierre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2010-05-66 ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES DU MOIS D'AVRIL 2010

Il est proposé par madame Claire Lepage, appuyé de monsieur Francis Rodrigue, que les dépenses incompressibles et les comptes payés durant le mois d'avril 2010, au montant de 153 357,63 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Incompressibles, année 2010 ».

Je, Alain Lapierre, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

Alain Lapierre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la période de questions.

RÉS. 2010-05-67

PERMANENCE D'UNE EMPLOYÉE

Attendu que nous avons une employée en congé sans solde qui a signifié son intention de ne pas revenir à l'emploi de la municipalité;

Attendu que nous avons embauché madame Marie-Hélène Michaud pour le remplacement du congé sans solde;

Attendu que l'employée a prouvé qu'elle était en mesure de remplir la tâche qui lui incombe;

En conséquence, il est proposé par madame Claire Lepage, appuyé de monsieur Éric Poirier, d'accorder la permanence à madame Marie-Hélène Michaud en date du 3 mai 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2010-05-68

DEMANDE D'EXCLUSION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Attendu que la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard désire déposer une demande d'exclusion auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

Attendu que la Municipalité connaît un développement résidentiel constant depuis plusieurs années;

Attendu que nous avons réalisé un nouveau développement résidentiel de 37 terrains en 2009 et qu'il ne reste que trois terrains disponibles pour ce secteur;

Attendu qu'il n'y a pas d'autre terrain disponible sur le réseau d'aqueduc et d'égout pour des constructions résidentielles;

Attendu qu'il ne reste qu'un secteur où nous pouvons réaliser un développement résidentiel et que nous sommes actuellement en démarche pour acquérir le lot 4 044 490 afin de réaliser un nouveau développement d'ici la fin de l'été 2010;

Attendu que l'entreprise Miralis qui emploie plus de 200 personnes projette d'agrandir son usine en 2011 et que le seul endroit possible pour celle-ci se trouve en zone agricole sur le lot 3 200 392;

Attendu que les lots visés pour la demande d'exclusion sont : 3 200 392, 3 200 429 et 3 200 430;

Attendu que sans exclusion, le développement de notre municipalité est compromis;

Attendu que la Municipalité doit s'adresser à la Commission de protection du territoire agricole pour se conformer à l'article 69.4 en présentant une demande d'exclusion;

Attendu que selon le classement des terres du Canada, le potentiel agricole du lot 3 200 392 est constitué à 60% de sol organique et à 40% de surabondance d'eau avec des contraintes d'excès d'humidité soit par un mauvais drainage ou de l'infiltration, les lots 3 200 429 et 3 200 430 sont de classe 3 ayant des facteurs limitatifs assez sérieux qui réduisent la gamme des cultures possibles avec 60% de contraintes de basse fertilité et 40% de surabondance d'eau;

Attendu que le potentiel agricole des lots avoisinants est de même catégorie que les lots visés;

Attendu que l'impact sur le territoire agricole est limité compte tenu du faible potentiel des lots et que le lot 3 200 392 peut continuer à être exploité par le propriétaire tant qu'il n'y aura pas de développement sur ce lot;

Attendu que le projet d'exclusion est conforme au règlement de zonage, à son plan d'urbanisme et au schéma d'aménagement révisé ;

Attendu que la Commission a déjà reconnu l'évolution constante de la municipalité quant à son développement en 2002 et que celle-ci est toujours constante en prenant en considération qu'il y a eu la construction en 2008 de 63 unités d'habitation et 45 en 2009;

En conséquence, il est proposé par monsieur Roland Pelletier, appuyé de monsieur Francis Rodrigue, et résolu de recommander à la Commission de protection du territoire agricole d'accorder la demande d'exclusion faite par la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard des lots visés par la demande pour que celle-ci puisse continuer à se développer tant au niveau résidentiel que commercial et industriel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2010-05-69 PERSONNE DÉSIGNÉE SUR LE CA DU CENTRE POLYVALENT DES AÎNÉS

Il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur Éric Poirier, de nommer madame Carole N. Côté au conseil d'administration du Centre polyvalent des aînés de Saint-Anaclet-de-Lessard et ce, jusqu'au 30 juin 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2010-05-70 CONTRAT DE NIVELAGE ET DE MISE EN FORME DE LA CHAUSSÉE 2010

Il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de madame Carole N. Côté, d'accorder le contrat de nivelage et de mise en forme des chaussées à surface granulaire à l'entreprise Anicet Proulx inc. pour la saison 2010. Le montant du contrat est de 10 536 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2010-05-71 ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION—CAMION 10 ROUES

Attendu que des soumissions ont été demandées pour l'acquisition d'un camion 10 roues neuf 6X6;

Attendu qu'un seul soumissionnaire a répondu à l'appel d'offres soit :

- Centre du Camion J.L. inc 184 550,62 \$

Attendu que la soumission est conforme;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de madame Claire Lepage, d'accepter la soumission du Centre du camion J.L. inc. au montant de 184 550,62 \$, toutes taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2010-05-72 ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION—ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT

Attendu que des soumissions ont été demandées pour l'acquisition d'équipements de déneigement pour le nouveau camion de déneigement;

Attendu que cinq (5) soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres soit :

A.T. produits métalliques	75 626,25 \$
Services d'équipements G.D. inc.	81 309,50 \$
Machineries Tenco	87 766,04 \$
Larochelle équipement	90 977,25 \$
W. Côté et fils	105 000,93 \$

Attendu que la soumission la plus basse est conforme;

En conséquence, il est proposé par madame Carole N. Côté, appuyé de monsieur Roland Pelletier, d'accepter la soumission de A.T. produits métalliques au montant de 75 626,25 \$ toutes taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2010-05-73

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES

Considérant que la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard veut se doter d'une politique familiale;

Considérant qu'en adoptant une politique familiale, la municipalité veut améliorer la qualité de vie des familles et des aînés;

Considérant l'importance que la Municipalité attache à la création d'un milieu de vie de qualité où les familles pourront s'épanouir;

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Poirier, appuyé de madame Claire Lepage,

Que le conseil municipal autorise monsieur Roland Pelletier, conseiller municipal à présenter une demande de subvention au nom de la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard auprès du ministère de la Famille et des Aînés pour l'élaboration de sa politique familiale.

Que le conseil municipal autorise Alain Lapierre, directeur général à signer le protocole d'entente à intervenir entre le ministère et la municipalité pour le versement de la subvention et tout autre document relatif au projet financé.

Que le conseil municipal nomme monsieur Roland Pelletier conseiller responsable des questions familiales au sein du conseil municipal qui assurera le suivi de l'ensemble des activités touchant la vie des familles dans la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2010-05-74

DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL – AQUEDUC – ÉGOUT ET VOIRIE – DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

Considérant que la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard désire procéder au prolongement de ses services d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial pour le développement domiciliaire projeté situé au sud de la rue Principale Ouest entre les rues Jean et Ross;

Considérant qu'une demande d'autorisation pour les projets d'aqueduc et d'égouts en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* doit être adressée au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs ;

Considérant qu'une fois les travaux achevés, la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard doit transmettre au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé par monsieur André Lévesque et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard présente une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour les travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial du futur développement résidentiel.

Que la firme Roche ltée, Groupe-conseil soit mandatée pour préparer et présenter la demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au nom de la Municipalité;

Que la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard a payé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs la somme de 513 \$ pour la délivrance de l'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

Que la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard, une fois les travaux achevés, doit transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2010-05-75

RÉFECTION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT ET DE LA VOIRIE DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRÉCO – DEMANDE AU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE ET AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

Considérant que les réseaux passent actuellement sous le cours d'eau Germain-Roy et que les réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire seront reconstruits;

Considérant qu'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 128.7 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune doit être obtenu du ministère des Ressources naturelles et de la Faune et en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Poirier, appuyé par madame Claire Lepage et résolu unanimement :

Que la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard présente une demande d'autorisation au ministère des Ressources naturelles et de la Faune et au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sous le cours d'eau Germain-Roy;

Que la firme Roche Itée, Groupe-conseil soit mandatée pour préparer et présenter la demande de certificat d'autorisation au ministère des Ressources naturelles et de la Faune et au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

Que la réalisation du projet ne contrevient à aucun règlement municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2010-05-76

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

Attendu que le Conseil municipal reconnaît que l'embellissement de notre municipalité demande des efforts permanents ;

Attendu que des bénévoles sont disponibles pour donner de leur temps afin de collaborer à la mise en place, entre autres, des travaux horticoles ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur Éric Poirier, de nommer les personnes suivantes au Comité d'embellissement pour l'année 2010 – 2011 : Céline Hupé, Gaétane Lavoie, Gervaise Gagné, Marie-Paule Lévesque, Martine Pinel, Sophie Bonin, Murielle Ouellet et Carole N. Côté conseillère responsable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2010-05-77

MOTION DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR YVAN RUEST

Le Conseil municipal donne une motion de félicitations à monsieur Yvan Ruest pour toutes les années passées au sein du comité consultatif en urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2010-05-78

MOTION DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR ALAIN LAVOIE

Le Conseil municipal donne une motion de félicitations à monsieur Alain Lavoie pour son dévouement dans le dossier du Centre polyvalent des Aînés et Aînées (Pavillon l'Héritage). Son implication a contribué à accueillir cette résidence pour personnes âgées dans notre localité.

De plus, nous tenons à souligner son implication au sein du Club des 50 ans et + tant local que régional.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2010-05-79

ACCEPTATION D'UNE DÉMISSION

Attendu que nous avons reçu une démission de monsieur Gaétan Burelle à titre d'opérateur-mécano;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de madame Carole N. Côté, d'accepter la démission de monsieur Gaétan Burelle en date du 1^{er} mai 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSULTATION PUBLIQUE—DÉROGATION MINEURE—3, RUE PRINCIPALE OUEST

Ce point est reporté à une prochaine session.

DÉROGATION MINEURE—3, RUE PRINCIPALE OUEST

Ce point est reporté à une prochaine session.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire procède à la période de questions.

LEVÉE DE LA SESSION

Sur proposition du président, l'assemblée est levée.

Francis St-Pierre, maire

Alain Lapierre, secrétaire-trésorier